

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 23 septembre 2020

Objet : Elections des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quinze septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice: 54 - 164 voix

Présents :46 (dont 5 procurations) -137 voix

Votants: 46 Pour soit 137 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST - 6 voix - Pésident Mr François VINCENT -- 15 voix - 1er VP Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3ème VP Mryves RAYMONDAUD – 6 voix – 4ème VP Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4ème VP Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5ème VP Mr Alain GRASS - 1 voix - 6ème VP Mr Jean-Paul BARRIERE - 1 voix - 7^{ème} VP Mr Pierre ALLARD – 1 voix
Mr François BARNAUD – 1 voix
Mr Camille CARCAT – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix Mr Pierre CHEVALIER - 2 voix Mr Francis COMBY - 1 voix Mr Bernard CONTINSOUZAS - (suppléant de Mr P. Vidau) - 2 voix Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix)
Mr Stéphane DELAUTRETTE – 1 voix
Mr Alain DETOLLE (suppléant de Mme C. Collet-Dufays) - 1 voix Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix Mr Alain FAUCHER - 1 voix Mr Bruno FLEURY – 1 voix
Mr Gilbert FRONTY (suppléant de Mme S. Vallée) - 6 voix Mr Thierry GODME – 1 voix Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr S. Delautrette) 15 voix Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix Mr Christian LATOUILLE (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix Mr Henri LECLERE - 1 voix Mr Jean-Claude LEBLOIS - (procuration donnée à Mr Y. Raymondaud) - 6 voix Mr Yves LE GOUFFE - 1 voix Mr Vincent LEONIE - 2 voix Mr Jean-Michel MONTEIL – 1 voix Mr Philippe MOULIN – 1 voix Mr Olivier MOUVEROUX - 1 voix Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix Mr Christophe PATIER – 15 voix Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix Mr Vincent PEYRESBLANQUES - 1 voix Mr Christian PRADAYROL - 2 voix Mr Philippe ROCHE- (procuration donnée à Mr P. Chevalier) - 2 voix Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix Mr Joël VILARD - 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Présidente Département Creuse Vice-Président Département Hte-Vienne Conseiller Agglo Bassin Brive Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Président de la CC POL Vice-Président Agglo Grand Guéret Vice Président CC Portes Creuse Marche Vice-Président CC Pays d'Uzerche Président du Syndicat de la Diège Président CC Pays Lubersac Pompadour Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive Président Département Corrèze Conseiller communautaire CC Pays Dunois Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus Vice-Président de la CC Creuse Grand Sud Vice-Président de la CC POL Vice-Président de la CC de Noblat Conseiller Communautaire Tulle Agglo Conseiller Départemental de la Corrèze Vice-Président de la CC Val de Vienne Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne Conseiller communautaire CC ELAN Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret Président Département Haute-Vienne Président de la CC Briance Combade Adjoint au Maire Ville de Limoges Vice-Président CC Midi Corrézien Conseiller communautaire CC Xaintrie Val-Dordogne Président CC Bénévent Grand-Bourg Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine Délégué communautaire Syndicat de la Diège Vice-Président CC Gartempe St Pardoux Vice-Président Agglo Bassin Brive Délégué titulaire du Syndicat de la Diège Présidente du Département de la Creuse

Mr Rémy VIROULAUD - 2 voix

Sont excusés:

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix Mr Christian JACQUIER (et sa suppléante) - 1 voix Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) - 1 voix Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix Mr Vincent TURPINAT - (et son suppléant) - 1 voix

Mme Gülsen YILDIRIM - (suppléante de Mme S. Gentil) - 2 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest Vice-Président Département Creuse Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Vice-Président Tulle Agglo Président CC Pays Sostranien Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

Adjoint au Maire Ville de Limoges

Conseillère municipale Ville de Limoges

Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

RECU EN PREFECTURE le 30/09/2020 Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-258728658-20200923-CS93_D743-D





Texte de référence :

- CGCT notamment les articles L1413-1, L1411-5, D1411-4/-5, L2121-21

Composition de la C.C.S.P.L.:

La C.C.S.P.L est composée :

- du **Président** et de son représentant
- de 5 membres titulaires
- de **5 membres suppléants** convoqués par ordre de nomination
- de représentants d'associations locales nommés par l'organe délibérant

Par ailleurs, peuvent siéger à la commission Consultative des Services Publics Locaux avec voix consultative :

- des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

Rôle de la C.C.S.P.L.:

- La commission est obligatoirement consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public avant que le comité syndical ne se prononce sur le principe de délégation.
- Elle est en outre chargée d'examiner, chaque année, les rapports établis par les délégataires de services publics qui doivent être adressés au Président avant le 1^{er} juin de chaque année.

Règles d'élection des membres de la C.C.S.P.L. :

Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants sont élus :

- au scrutin de liste ;
- au scrutin secret ;
- suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (D1411-4 du C.GC.T.).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D1411-4 du C.G.C.T.).

Par parallélisme des formes avec les règles d'élection de la CAO et CDSP, les membres du comité syndical désirant présenter une liste devront la déposer par écrit au siège du Syndicat à l'attention du Président en mandat, contre récépissé, au plus tard, un quart d'heure avant le début de la séance du comité syndical qui prévoit l'élection des membres de la C.C.S.P.L..



A l'unanimité, les membres du comité syndical présents décident de procéder à un vote à main levée pour l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Une seule liste est proposée et soumise au vote.

Après élection, selon le principe de la représentation proportionnelle :

Nombre de votants : 46 (dont 5 procurations) représentant 137 voix

Nombre de suffrages exprimés : 137

Votes blancs ou nuls : 0 Majorité absolue : 69 La liste obtient 137 voix

Sont élus membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Jean-Marie BOST, Président et Raymond ARCHER son représentant

Membres titulaires :

- François VINCENT
- Hélène ROME
- Hélène FAIVRE
- Yves RAYMONDAUD
- Jean-Pierre BERNARDIE

Membres suppléants :

- Jean-Paul BARRIERE
- Alain GRASS
- Bruno FLEURY
- Sarah GENTIL
- Henri LECLERE

Associations locales:

- En Corrèze, « le 400 » représentée par Mr Philippe Chapot ou sa représentante Mme Karine Machat
- En Creuse, « La Palette le Panel des possibles » représentée par Marion Bergognon ou son représentant
- En Haute-Vienne, « Aliptic » représentée par Mr Alexis Mons ou son représentant
- Et une association de consommateurs, « CTRC-UROC » représentée par Mr Jacques PERLA ou son représentant
- Et des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

Par ailleurs, siègent à la commission Consultative des Services Publics Locaux avec voix consultative :

- des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

Jean-Marie BOST Président de DORSAL

Certifié transmis au représentant de l'Etat le Publié pail affich RÉCO EN PREFECTURE

le 30/09/2020

Application agréée E-legalite.com 99_DE-087-258728658-20200923-CS93_D743-D